



## Les Brèves de l'AFE - n° 47

Du 16 décembre 2009 au 15 janvier 2010

### Revue de presse

*Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à [afe@afe-eclairage.com.fr](mailto:afe@afe-eclairage.com.fr)*

Lampes ou LED en éclairage public ? L'AFE donne son point de vue.

(Chantiers de France - Novembre 09)

*Note de l'AFE : le Point de vue de l'AFE sur l'éclairage public à LED est téléchargeable sur notre site Internet, rubrique documentation ([cliquez ici](#)). Il rappelle notamment que l'éclairage des LED n'est pas encore adapté à l'éclairage public fonctionnel.*

En 2004, la ville de Lille et ses deux communes associées (Lomme et Hellemmes), ont signé un contrat (PPP) de 35 millions d'euros pour la gestion de leur éclairage public. L'un des objectifs était de réaliser 42 % d'économies d'énergie avant 2012. De 21,7 GWh en 2004, la consommation est ainsi passée à 14,2 GWh à fin 2008 (soit 34,5 %).

(L'usine à GES - Décembre 09)

Pour définir le niveau d'éclairement, on peut s'inspirer des recommandations de l'Association française de l'éclairage (AFE) : entre 350 et 500 lux dans les salles propres et les environnements maîtrisés en fonction de l'activité exercée, voire des valeurs de 800 lux, par exemple dans le cadre de montages mécaniques pour lesquels est nécessaire une première détection visuelle de dépôts particuliers surfaciques.

(Salles Propres - Décembre 09)

*Note de l'AFE : il s'agit des recommandations de l'AFE relatives à l'éclairage intérieur des lieux de travail, basées sur la norme NF EN 12464-1. [Cliquez ici](#) pour plus de renseignements.*

Christian Blouin, président de la commission environnement du Synafel, le Syndicat professionnel des enseignants, annonce qu'une charte d'engagement énergétique visant les enseignes lumineuses est en cours de rédaction au Synafel.

L'allumage circonstancié des enseignes permet jusqu'à 30 % d'économies d'énergie (utilisation d'horloges, de lumandar et extinction en pleine nuit).

(Iconomag - Décembre 09)

Dossier complet sur la mise en œuvre de l'éclairage très basse tension.

(Fil Pilote - Décembre 09)

10 % de l'électricité française est utilisée pour l'éclairage (tous usages confondus). Ce qui représente 350 kWh par ménage, sachant que chacun achète en moyenne 3 lampes par an, et en possède 22.

(TooGezer - Décembre 09)

« Concernant les champs électromagnétiques émis par ces lampes (ndlr : lampes fluorescentes compactes) ils sont très nettement inférieurs à la limite de 87 volts par mètre à 30 cm de distance (cf la norme EN 50366). Selon une étude réalisée par le Criirem les valeurs relevées à la distance réglementaire s'échelonnent selon les modèles de lampes de 0,8 à 3,8 V/m en fonctionnement. »

(Faire faire des travaux dans la maison - Hiver 09)

*Note de l'AFE : l'AFE a émis un point de vue en août 2009 sur l'impact des lampes fluorescentes compactes sur la santé et l'environnement. Les questions du mercure et des champs électromagnétiques y sont traitées. Pour le consulter, [cliquez ici](#), ou rendez-vous sur le site de l'Association, rubrique « Documentation » puis « Points de vue ».*

Chez un sujet sain, 80 % des informations sensorielles passent par la vision, elle-même dépendante de la lumière explique le Professeur Christian Corbé, Président de l'AFE. C'est la raison pour laquelle l'Association française de l'éclairage propose un module « Vision » dans son stage de perfectionnement en éclairage.

(J3E - Décembre 2009 / Janvier 2010)

*Note de l'AFE : le programme des stages diplômants de l'AFE (commercialisés par la société LUX) est disponible sur le site de l'Association, rubrique formation. Vous y accédez directement en [cliquant ici](#). Nous vous rappelons que ces stages entrent dans le cadre de la formation continue.*

Le SERCE (Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique) représente en France près de 300 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros. Bernard Vadon, son Président, se penche sur la question des économies d'énergie en éclairage public : « Pourtant exemplaire dans ce domaine, l'éclairage public est considéré par certains comme un danger pour l'environnement. Ils en viennent même à plébisciter l'extinction des lumières ! (...) Nos entreprises considèrent toujours qu'environnement, efficacité énergétique et éclairage public restent compatibles, pour peu que l'on veuille prendre en compte les préoccupations des diverses parties prenantes ».

(J3E - Décembre 2009 / Janvier 2010)

*Note de l'AFE : l'aspect technique est présenté dans le guide de l'AFE sur l'efficacité énergétique en éclairage public. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).*

L'OLED, ou LED organique, produit une lumière diffuse sur de grandes surfaces, évitant tout éblouissement (au contraire de petites sources de lumière). Elle procure une lumière dont l'indice de rendu des couleurs est identique à celui des lampes à incandescence. En blanc, leur performance atteint les 100 lm/W en laboratoire, mais la recherche doit affronter de fortes contraintes liées à leur durée de vie. Il pourrait donc s'agir, selon George Zissis, chercheur en science de la lumière à l'Université de Toulouse, de l'éclairage « d'après demain ».

(Le Monde - 7 décembre 09)

*Note de l'AFE : voir l'interview de Georges Zissis aux Journées de la lumière de l'AFE de Toulouse téléchargeable en ligne sur le site de l'AFE. [Voir ici](#).*

« Une commune est tenue d'éclairer le domaine public dont la gestion lui incombe, au titre, notamment, des pouvoirs de police que confère au maire le code général des collectivités territoriales ». Et ce, même lorsque la maîtrise d'ouvrage ou l'entretien des installations a été confié à un établissement public de coopération intercommunal (comme un syndicat d'électrification). Il appartient ainsi au maire de déterminer les modalités d'éclairage de la commune au vu de données objectives (circulation, configuration des voies, dangerosité, etc.).

Rien ne lui interdit donc de réduire le niveau d'éclairage à certaines heures de la nuit, voire de le couper. En cas de changement des conditions d'éclairage, il est recommandé de faire « une publicité idoine à cette modification, en dehors des strictes obligations administratives de publicité et d'affichage : publication d'une information dans le bulletin municipal, affichage en entrée et sortie d'agglomération, etc. »

La responsabilité du maire peut être engagée en cas de dommage lié à l'absence d'éclairage, l'insuffisance de l'éclairage ou le défaut d'entretien de l'installation existante.

(La Gazette des Communes - 7 décembre 09)

Avec 90 000 points lumineux pour une facture énergétique de près de 4 millions d'euros, Nantes métropole travaille sur « l'harmonisation » des besoins en lumière pour son éclairage extérieur. « *Il faut adopter la bonne démarche dans chaque quartier. Le travail de rénovation n'est, en fait, jamais vraiment terminé* » explique Dany Joly, de la direction de l'espace public à Nantes, et président de l'AFE Ouest Atlantique. L'équilibre est parfois difficile à trouver entre les impératifs de sécurité et les économies d'énergie. « *Nous ne pouvons pas le faire partout mais, petit à petit, nous arrivons à remplacer les systèmes les plus vétustes par un matériel plus économique* ».

(Presse Océan - 10 décembre 09)

Au sujet de la valorisation du patrimoine des villes : l'indice de rendu des couleurs peut être primordial, en particulier si la couleur du matériau est l'une des composantes essentielles de l'architecture du bâtiment. Différents types de sources sont utilisés, avec des efficacités et des durées de vie différentes : les lampes au sodium haute pression (80 à 150 lm/W et 12 à 20 000 heures de durée de vie) ; les lampes aux iodures métalliques (60 à 120 lm/W et 6 à 10 000 heures) ; les LED (50 lm/W et 20 à 50 000 heures). Si les lampes sodium sont les plus efficaces, elles n'ont pas le meilleur indice de rendu des couleurs (20 à 65, contre 75 environ pour les LED blanche et 95 pour les iodures).

Toute rénovation ou nouvelle installation doit prendre en compte les nuisances lumineuses générées par le projet. Elles sont fonction de la lumière directement émise vers le ciel par l'installation ainsi que la lumière réfléchiée par la surface principale et la surface des abords (selon leur couleur et leur degré de salissure).

(La Gazette des Communes - 14 Décembre 09)

*Note de l'AFE : Pour plus de renseignements, voir le guide de l'AFE sur les nuisances dues à la lumière aux éditions LUX ([cliquez ici](#)).*

Le Syndicat mixte d'énergie, d'équipements et de communication (SIDECE) compte proposer un axe de travail pour faire du Jura (50 000 points lumineux) un département pilote en matière de lutte contre les nuisances dues à la lumière.

([Le Progrès](#) - 16 Décembre 09)

En cette période de froid, et dans le cadre de leur partenariat, l'AMF et RTE invitent les maires à prendre des dispositions permettant de limiter la consommation d'énergie aux heures de pointe, entre 17 h 00 et 20 h 00.

([France BTP](#) - 21 Décembre 09 / [VarMatin](#) - 24 décembre 2009)

Le parc de l'Orangerie, à Strasbourg, présentait cet automne dix mises en lumière différentes. Soumise aux avis des habitants, cette démarche expérimentale doit donner lieu, dans le courant de l'année 2010, à une installation définitive.

(Le Moniteur - 25 Décembre 09)

Au sujet des inquiétudes liées aux champs électromagnétiques émis par les lampes fluorescentes compactes, au mercure qu'elles contiennent et aux émissions diverses : « sauf révélations fracassantes peu probables apportées par les études en cours, ni le dossier mercure, ni le dossier lumière ni même celui des émissions électromagnétiques ne justifient la vague actuelle d'inquiétude, qui confine parfois à l'hystérie. » explique le journaliste Pierre Grumberg.

(L'Union - 27 Décembre 09)

*Note de l'AFE : Retrouvez le Point de vue de l'AFE n° 10 : Lampes fluorescentes compactes, Santé et Environnement, téléchargeable dans la rubrique documentation du site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).*

Les lampes à incandescence disparaissent progressivement du fait d'une réglementation européenne et du Grenelle de l'environnement français. Pour les remplacer, l'utilisateur peut se tourner vers les lampes fluorescentes compactes, les lampes halogènes haute efficacité ou les lampes à LED. Si les lampes à LED ne permettent pas le remplacement des lampes à incandescence les plus puissantes (au-dessus de 40 W), les lampes halogènes le permettent, avec une qualité de lumière et des fonctionnalités identiques à celles de l'incandescence classique. Plus chère, elles durent 2 à 3 fois plus longtemps et consomment 30 à 50 % d'énergie en moins pour un même flux lumineux.

Les lampes fluorescentes compactes durent encore plus longtemps et permettent jusqu'à 80 % d'économies d'énergie pour un même flux lumineux. Dans leur version standard, elles ne peuvent pas être utilisées partout, notamment sur variateur, en extérieur ou dans des endroits où l'on éclaire et éteint souvent la lumière. Les risques supposés de ces lampes quant au mercure qu'elles contiennent et aux champs électromagnétiques qu'elles émettent ne sont pas avérés.

Au 31 décembre 2009, ce sont les lampes à incandescence de 75 W qui ont été retirées du marché.

Concernant les lampes à LED : marché balbutiant, le potentiel des lampes à LED semble important. Toshiba, nouvel arrivant en France sur ce secteur, espère ainsi en vendre près de 600 000 unités en 2010, pour un chiffre d'affaires de 10 millions d'€. Les ventes devraient donc considérablement augmenter « à condition que les importations asiatiques à bas coût et de piètre qualité n'en détournent pas les clients. Ce fut le cas il y a quelques années pour les lampes basse consommation qui, malgré de récentes innovations souffrent encore de l'image acquise à cette époque ».

(Développement durable.com - 29 déc. 09 / Le Figaro - 30 déc. 09 / TF1 News / Greenzer - 31 déc. 09 / Planète Bâtiment - Déc. 09 Janv 10 / Système D / Réponse à tout ! / CDéco / Cuisines et bains / Charcuterie et Gastronomie - Janvier 2010 / La Tribune - 1<sup>er</sup> janv. 10 / Actu-Environnement - 5 janv. 10 / Challenge - 14 janvier 2010)

*Note de l'AFE : pour plus de renseignements sur le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des lampes énergivores, voir le Flash info de l'AFE en [cliquant ici](#), ainsi que le Point de vue de l'AFE n° 10 : Lampes fluorescentes compactes, Santé et Environnement, téléchargeable dans la rubrique documentation du site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#). Vous trouverez un document simplifié sur les technologies de substitution à l'incandescence sur le site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).*

*Enfin, pour donner votre avis sur ces textes (règlement européen et convention volontaire française), venez participer au débat traitant de ce sujet sur [notre Forum](#).*

« La grande révolution, dans la cuisine, a consisté à multiplier les sources lumineuses en fonction des zones à éclairer qui varient selon la journée, l'exposition de la pièce. » Avec un éclairage général, un éclairage d'accentuation (sur l'évier, le plan de travail, etc. : il évite les ombres portées et permet une meilleure visibilité pour l'accomplissement de certaines tâches) et, éventuellement, un éclairage ludique (éclairage de couleur par exemple).

(Cuisines et Bains - Janvier 10)

« Dans le magasin, certains points doivent absolument être éclairés :

- L'entrée : un faisceau de lumière éclairant le seuil de la porte guidera le client vers l'intérieur
- Le mur du fond : c'est un élément d'accroche puisque c'est le premier endroit vers lequel porte le regard du client. Il doit être fortement éclairé afin que le client n'appréhende pas d'y accéder
- Les vitrines : elles sont le reflet de votre savoir-faire. »

(Charcuterie et gastronomie - Janvier 10)

« L'efficacité lumineuse des LED peut atteindre aujourd'hui 100 à 120 lumen/W. Il reste à proposer des systèmes efficaces de refroidissement et à valider la qualité de la lumière produite. » explique Marc Fontoynt, vice-président de la Commission internationale de l'éclairage. Si cette technologie ne représente aujourd'hui qu'un très faible pourcentage du marché mondial (estimé à 37 milliards de dollars), « 2010 est l'année de l'arrivée en masse des LED en éclairage ». Mais cette montée en puissance devrait concerner essentiellement l'éclairage intérieur, où le potentiel d'économies d'énergie est important. « En éclairage public, le potentiel d'économies d'énergie est plus restreint car les technologies existantes sont efficaces. »

Il est urgent aujourd'hui de définir un cadre normatif pour cette technologie afin « de contrôler la qualité des éclairages à base de LED pour éviter un rejet du public ».

([L'Usine Nouvelle](#) - 5 janvier 10)

De nombreux responsables communaux se posent la question d'utiliser des LED pour leur éclairage public. Des zones de tests fleurissent ici et là afin de jauger la réelle rentabilité de ces sources « dont on attend beaucoup ». Giuse Togni, chef du projet éclairage des rues à l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAFE) précise que le développement de cette technologie est très rapide « et que des interrogations demeurent à l'heure des choix, faute de recul suffisant ». «Souvent, les lampadaires fonctionnant au sodium à haute pression gardent au final un léger avantage sur les LED». Cela pouvant s'inverser prochainement.

([24 heures](#) - 11 janvier 10)

Gilbert Blondeau, président du Syndicat mixte d'énergie, d'équipements et de communication du Jura (SIDEDEC), annonce que 40 % de l'éclairage public du Jura serait vétuste. Grégoire Jay, responsable du service énergie et réseau du SIDEDEC, explique que le parc a 60 ans.

Pour améliorer la situation, le SIDEDEC lance une charte : « Eclairons juste le Jura ».

(Le Progrès - 12 janvier 10)

## Prochaines manifestations AFE (Pour vous inscrire en ligne à ces évènements : RDV sur les pages régionales de [www.afe-eclairage.com.fr](http://www.afe-eclairage.com.fr))

### 11 février 2010 - 14 h 00

Lieu : Paris – Espace Hamelin

Type de manifestation : Le Cie-France, Comité scientifique de l'AFE, propose un florilège des interventions faites à Istanbul en septembre 2009.

AFE Nationale

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

### 2 mars 2010 - Après-midi

Lieu : Colmar

Type de manifestation : Conférence. Les nouveaux enjeux de l'éclairage en milieu industriel

AFE Est - CCI Colmar

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

### 25 mars 2010 - 17 h 00 (à confirmer)

Lieu : Bordeaux

Type de manifestation : Assemblée régionale suivie d'une conférence sur le thème "Eclairer juste"

AFE Sud-ouest Atlantique

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

### 29 avril 2010 – 9 h 00

Lieu : Lyon – Université Lyon III

Type de manifestation : Conférence sur la directive européenne EuP

AFE Rhône-Alpes

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

### 25 juin 2010

Lieu : St Etienne

Type de manifestation : Table Ronde SIEL - La maîtrise de l'énergie dans les collectivités locales (bâtiments, énergies renouvelables, diagnostics...) et de la maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public

AFE Rhône-Alpes - SIEL

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

### 27 et 28 septembre 2010

Lieu : Tours

Type de manifestation : Journées nationales de la lumière de l'AFE

AFE nationale et AFE Val de Loire

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

### 7 octobre 2010

Lieu : Bordeaux

Type de manifestation : Conférence sur l'efficacité énergétique en éclairage intérieur

AFE Sud-ouest Atlantique

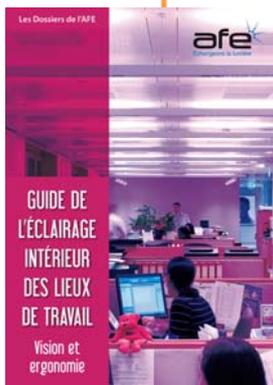
[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

## Brèves en passant

- **Toute l'actualité de l'éclairage est dans la revue LUX.** Pour vous abonner ou recevoir un spécimen gratuit, rendez-vous sur [www.lux-editions.fr](http://www.lux-editions.fr). Retrouvez les sommaires des derniers numéros dans la rubrique documentation du site de l'AFE

- **Nouvelle formation AFE** : le programme 2010 des formations de l'AFE est disponible. Pour le télécharger, rendez-vous dans la rubrique formation du site de l'Association, ou [cliquez ici](#).

- **Les LED : l'éclairage du futur !** ASPROM, sous le haut patronage de Mme Pecresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, organise les 28 et 29 janvier prochain un colloque sur les LED. Il se tiendra au siège de l'UIMM, 56 av. de Wagram, Paris. Renseignements et inscription sur <http://www.asprom.com/seminaire/futur.pdf> ou en [cliquant ici](#).



### Vision et ergonomie visuelle

Le dernier Opus des recommandations de l'Association relatives à l'éclairage intérieur des lieux de travail. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'AFE, ou [cliquez ici](#).

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70  
Site internet : [www.afe-eclairage.com.fr](http://www.afe-eclairage.com.fr) • e-mail : [afe@afe-eclairage.com.fr](mailto:afe@afe-eclairage.com.fr)